

qui en paroît. Elle sera exécutée en un seul tirage, qui se fera publiquement dans la Salle du Palais de la Ville de Bouillon, le premier Mars prochain. La nouvelle forme de ce tirage, plus précise que celle usitées dans les Loteries ordinaires, paroît bien avantageuse au public : elle mériteroit d'être ici expliquée en son entier, mais la place ne nous le permet pas. On est assuré d'avoir incontestablement, & toujours assurément, deux lots dans dix Billets pris ensemble; & le moindre lot rapporte environ quatre fois la mise du Billet. Celui qui prendra une dizaine de Billets n'aura que 131 livres à déboursfer, on lui fait crédit du reste, & quelque malheureuse que soit la chance il ne pourra perdre que ces 131 livres en totalité. Ce crédit fait par la Régie n'est point imaginaire, il est réel; & ce n'est que cette dernière manière de s'intéresser à cette Loterie, qui lui donne la facilité de le faire.

Loin d'ailleurs que ladite Loterie occasionne l'exportation des espèces en totalité, ou du moins en grande partie, elle est au contraire de nature à faire rentrer des sommes beaucoup plus considérables que la mise, pour peu que le sort soit favorable; & quelque défavorable qui puisse être, il ne peut sortir d'un endroit où il s'est fait une distribution, qu'environ le quart de la mise. Il faut voir le Plan.

Nous apprenons divers malheurs d'une tempête arrivée le 2. Décembre sur les Côtes de Flandres. Le Paquebot de Scheldrick a fait naufrage à environ six lieues à l'Est d'Ostende; & son Contre-Maître, ainsi qu'un autre homme du bord ont été noyés. Un Bâtiment pêcheur de France a été submergé avec tout son monde, allant